Le vote du pacte Kellogg par la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La Société des Nations

« Il faut mourir la Société des Nations telle qu'elle est, continue M. Briand. Elle a traversé d'abord des périodes d'ironie. Qu'elle existe encore qu'elle ait pu durer, qu'elle ait réalisé tout ce qu'elle a fait, c'est une chose à peine croyable (applaudissements.) Pour qu'une question soumise à la délibération de l'assemblée puisse aboutir à un résultat positif, il faut que, quand on appelle toutes les nations, de toutes les nations, tombe le oui. Un seul non, et tout est perdu, c'est vite fini, les efforts les plus admirables sont réduits à néant. »

S'expliquant sur la question du désarmement, M. Briand montre tous les efforts faits par la France pour résoudre ce grave problème. Il rappelle ensuite les cas de guerre qui ont été écartés par l'organisation de Genève. « Le problème des optants hongrois est venu 2, 3, 4 fois devant la S.D.N., dit-il. Des conflits étaient déjà allumés. Les mitrailleuses crépitaient : et ces conflits ont été heureusement apaisés. Il faut donc poursuivre l'œuvre de Genève. **Pour avoir la paix, il faut avoir la foi. Il faut avoir confiance en elle (applaudissements). La foi qui se maintient malgré les inquiétudes, les déceptions, la foi, qui surmonta toute les obstacles l'élément de défense la plus fort de toutes les frontières, qui doit être placée dans la conscience des peuples (applaudissements).**

Le Pacte de Paris

Le pacte de Paris est un contrat international qui met entre la main des peuples comme un dépôt à la garantie de la paix (applaudissements). On a dit : il n'y a pas de sanctions. Mais les sanctions morales ne comptent-elles pas ? ce serait à désespérer de tout (vifs applaudissements).

Pour prouver que les forces morales comptent de plus en plus, M. Briand montre alors l'Allemagne ne cessant de se défendre d'avoir le responsabilité de l'abominable catastrophe de 1914. « On est sûr, ajoute-t-il, qu'il n'est plus un peuple qui accepterait bénévolement devant le monde une telle responsabilité. » (Vifs appl.)

Après avoir souligné que le pacte de Paris ne défait rien, M. Briand poursuit en ces termes : « Les Nations, qui ont signé le pacte de Paris, ont solennellement condamné la guerre. Cependant, pendant la discussion au Sénat Américain, des orateurs ont pu dire que juridiquement, théoriquement cela ne signifierait pas que l'Amérique ne pourrait pas ravitailler celui qui aurait déclaré la guerre. Juridiquement oui, théoriquement oui : mais messieurs le vous demande la permission de prendre un cas concret. C'est l'Amérique qui possède le pacte pour le faire signer par les peuples. Elle détient ce pacte : si un signataire de ce pacte venait à anéantir celui-ci, en provoquant une guerre le gouvernement américain accepterait il cette injure de voir déchirer le pacte qu'il détient ? Accepterait-il que l'on puisse donner à cette nation criminelle le moyen de nettoyer son crime d'en tirer bénéfice ? Allons donc il y aurait aux Etats-Unis une telle révolte de la conscience nationale, que ce serait une impossibilité morale. » (Appl.)

La sécurité des peuples

« Je considère poursuit le ministre des Affaires étrangères, qu'il y a dans le Pacte de Paris une force morale qui est un nouvel obstacle à la guerre, mais je serais bien léger si je vous disais : cela est suffisant. Le Pacte doit entraîner les peuples dans le vole du désarmement. Dans cette voie, la France est obligée, sans doute, de tenir compte de certaines considérations. **Les gouvernements qui n'auraient pas certaines préoccupations, qui n'auraient pas le souci de leur sécurité, loin de servir la cause de la paix, feraient courir au monde un large danger de guerre.** (Appl. à droite et au centre). **Il ne faut pas que les gouvernements généreux soient les victimes de leur générosité.** (Appl. mêmes bancs.

Conclusion.

M. BRIAND conclut : « Je vous dis dans ces conditions : c'est un Pacte qui peut être ratifié sans arrière-pensée politique, car il dénonce la guerre comme un crime. Les représentants de la France ne peuvent-ils pas le ratifier à l'unanimité ? Si cette unanimité ne se réalise pas, j'espère du moins que le nombre des votants fera oublier certaines défections absolument incompréhensibles. »

Le ministre des Affaires étrangères, quand il regagne son banc, est longuement applaudi par l'unanimité de la Chambre, à l'exception de quelques communistes.

La séance est suspendue ensuite pour quelques instants.

Explications de vote

A la reprise, le lieutenant-colonel FABRY expose les raisons pour lesquelles ses amis voteront le Pacte. Il demande que les nations de bonne foi s'engagent vers le désarmement et il réclame des sanctions immédiates contre tout agresseur.

M. Paul SIMON déclare, au nom des démocrates populaires, qu'il votera la ratification du Pacte en se faisant honneur de ce vote.

La discussion générale est close.

Le Président lit l'article unique ainsi conçu :

« Le Président de la République est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter le pact, de renonciation à la guerre, signé à Paris le 27 août 1928. Un exemplaire authentique demeurera annexé à la présente loi.

Le colonel PICOT démontre que la foi doit inspirer toute cette œuvre de paix et il n'est pas possible, ajoute-t-il que tous les peuples n'imposent pas leur volonté de paix à leurs gouvernements. (Applaudissements).

MM. Xavier Vallat et Doriot disent qu'ils ne voteront pas le pacte MM. L. Dumat, Bergery de la Ferronnays, Duval Arnould, l'abbé Desgranges disent qu'ils le votaront.

Enfin, l'article unique du projet de loi, mis aux voix, est adopté par 570 voix contre 12.

M. Briand dépose sur le bureau de la Chambre le projet autorisant le gouvernement à adhérer à l'acte général d'arbitrage.

Et la séance est levée.

MM. Vidal et Des Rotours élus secrétaires

Au cours de la séance, la Chambre a procédé à l'élection de deux secrétaires. MM. Vidal et Des Rotours ont été élus par 295 et 290 voix.

La rixe mortelle de Fives-Lille

Le cordonnier Persyn a avoué avoir participé à la scène

M. Richard, juge d'instruction à Lille, avait convoqué, hier matin, dans son cabinet, les trois jeunes gens qui, de loin, assistèrent à la rixe nocturne de Fives-Lille, au cours de laquelle Eugène Rocca fut mortellement blessé.

Les trois témoins déclarèrent se souvenir avoir vu un individu qui fuyait et dont le signalement correspondait assez avec celui du cordonnier Célestin Persyn, arrêté avant-hier.

Léon Ringot, dit « grand Léon », et Marius Ségard, les deux camarades de la victime, furent à nouveau interrogés. — Ségard confirma qu'en voulant dégeler Rocca, il avait bousculé Persyn et que celui-ci, en tombant sur la bordure du trottoir, s'était fait une blessure à l'arcade sourcilière gauche.

Premiers aveux

Dans l'après-midi, M. Richard procéda à un interrogatoire très serré du cordonnier Persyn. Ce dernier persista d'abord à nier être l'auteur du meurtre de Brocca, et, en ce qui concerne sa blessure à l'œil gauche, il prétendit qu'il se l'était faite, dimanche matin, en tombant dans l'escalier de son habitation.

Les trois jeunes gens furent alors confrontés avec Persyn. L'un d'eux le reconnut formellement comme étant l'homme qui avait pris part à la rixe.

Ainsi reconnu par deux témoins, Persyn changea son moyen de défense et passa des premiers aveux.

Le tranchet

Il raconta au juge d'instruction que dans la nuit de samedi à dimanche, passant rue Pierre-Legrand, il avait été attaqué par un ivrogne et, qu'ayant été bousculé, il était tombé sur la chaussée. Il se releva ensuite et prit la fuite.

Il ajouta qu'étant poursuivi par plusieurs individus, il s'était armé d'un tranchet, mais il se défendit de s'en être servi contre son agresseur.

Ce dernier interrogatoire s'est terminé à 19 heures. A ce moment, Persyn a été reconduit à la maison d'arrêt.

L'instruction a fait, hier, un grand pas en avant et il ne reste plus au magistrat instructeur que d'obtenir les aveux complets de l'inculpé. — G. D.

Les transports pour la Foire de Lyon

La période de froid a provoqué quelque retard dans les transports de petite vitesse sur certains réseaux. L'Administration de la Foire recommande d'une façon particulièrement pressante à ses exposants de vouloir bien hâter la mise en route de leurs échantillons. Les Compagnies de chemins de fer ont bien voulu donner une nouvelle marque de l'intérêt qu'elles portent à la Foire de Lyon en accordant pour les transports d'échantillons destinés à la Foire une priorité d'expédition.

M. Langeron, Préfet du Nord devant le microphone à Radio P. T. T. Nord à Lille

M. Langeron, préfet du Nord, sera reçu dimanche, à Lille, à 20 h. 20, au Studio de la Porte de Paris, par MM Franchomme, président de l'Association de Radiophonie du Nord ; Paul Hazebrouck, secrétaire général ; les membres du Conseil d'Administration et par MM. Buisson, directeur régional des P. T. T. et Plouviet, chef de la Station Radio P. T. T. Nord.

Au cours de cette réception, M. Langeron prononcera au microphone une allocution à ses nouveaux administrés.

ECHOS et CARNET

Aujourd'hui : Saint-Jacob. Demain : Oculi.

LA TEMPERATURE. — Beau temps ; ciel peu nuageux ; vent Est, 4 à 6 m. ; minimum sans changement.

DEUIL. — C'est hier matin qu'eurent lieu à Lille les funérailles de M. le docteur Georges Gérard, Professeur d'anatomie à la Faculté de médecine, ophtalmologiste de l'Hôpital St-Sauveur, membre correspondant de la Société Française d'ophtalmologie, ancien président de la Société de médecine du Nord.

Une très nombreuse assistance dès 9 heures, défilait au domicile du défunt, 48, rue Nicolas-Leblanc.

En tête du cortège, précédant le char funèbre, on remarquait le drapeau, cravaté de crêpe, de l'Union des Etudiants, qu'entouraient ceux-ci, portant les couronnes offertes par les Etudiants de la Clinique Ophtalmologique, le personnel des Facultés de médecine et de pharmacie, les Etudiants de 1re année, la Section des Etudiants en médecine, l'Administration des Hospices, le P.C.N., le personnel du Laboratoire d'Anatomie et celui de l'Hôpital Saint-Sauveur.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Chatelet, Recteur de l'Académie ; Dubois, doyen de la Faculté de médecine ; les Professeurs Lambret et Surmont, le docteur Coste, de Tours ; Henry Boucher, ami personnel du défunt. MM. les Professeurs des Facultés suivaient, en robe, le char funèbre.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps a été conduit au cimetière de l'Est, où, respectant la volonté du défunt, aucun discours ne fut prononcé.

— M. Maurice Depierre, administrateur délégué de l'agence Havas, et Madame, née Guillemard, ont eu la douleur de perdre leur fille Hélène, âgée de 18 ans.

En raison de la maladie de M. Depierre, les obsèques ont eu lieu, dans la plus stricte intimité, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes.

DE PASSAGE. — A la gare du Jeumont, on a enregistré le passage de :

M. de Castillon Saint-Victor, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Française à Riga, se rendant à Paris ; de M. Edouard Woyciechowski, courrier diplomatique de la République Polonaise, venant de Varsovie, se rendant à Paris ; de S.E. Nirza Fatullah Khan Fahrevar, ministre de Perse à Rome, rejoignant son poste ; de M. François Bigot, courrier diplomatique français, venant de Paris, se rendant à Moscou ; de M. Léon Wenger, chargé de mission par les Gouvernements français et anglais, venant de Moscou se rendant à Paris ; de M. John Stetson, ambassadeur des Etats-Unis en Pologne, se rendant à Varsovie ; de M. Constantin Paunesco, délégué roumain au plan Dawes, se rendant à Berlin.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-54) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Les mauvaises rencontres

Vers 14 h. 45, une collision s'est produite, sans gravité, rue de l'Alouette. Un camion attelé, chargé de balles de laine de la maison Louis Lepoutre, rue Emile-Moreau, conduit par M. Edouard Castel, 36 ans, rue Décrème, a été heurté par le car GK, piloté par M. Maurice Lebrun, 5, rue Négrier, à Wattrelos. Dégâts matériels.

Un peu plus tard, vers 18 h. 45, à l'angle de la rue Blanchemaille, l'auto pilotée par M. Joseph Desrousseaux, 29 ans, négociant, 238, boulevard Descats, à Tourcoing, a renversé un cycliste, M. François Szabo, 30 ans, manœuvre, 244, rue de l'Alma. Le vélo a été mis à mal.

Des enquêtes sont en cours pour déterminer les responsabilités.

T. S. F.
RADIALYS
25, RUE DE L'ALOUETTE, ROUBAIX
la grande maison des sans-filistes, fait, sur tous les articles en magasin, une remise de :
30 à 35 %

SCENE DE MENAGE

A la suite d'une discussion d'ordre intime, M. Florimond Lemaire, 29 ans, imprimeur, demeurant 20, rue de Tourcoing, a exercé des violences sur sa femme, née Marthe Scache, 30 ans, éplucheuse, 3, rue de la Berbe-d'Or.

Mme Scache a déposé une plainte au commissariat de police où, après enquête, un procès-verbal a été rédigé à la charge du mari.

APRES SON INVENTAIRE
La Maison de Chaussures NINA
116, Rue Archimède, ROUBAIX
solde des articles de première qualité à déa prix incroyables

Aperçu de quelques Prix :

SOULIER CHEVREAU fantaisie talon cuir et Louis XV, femme. **39.00**
SOULIER CHEVREAU fantaisie et SOULIER SPORT, femme. **45.00**
SOULIER VERNI fantaisie, pour femme **25.00**

En pantoufles, différents lots d'articles d'hiver sont liquidés à des prix dérisoires
Pour femme, à partir de ..... 5 fr. 75
Pour homme, à partir de ..... 6 fr. 95
GALOCHES FOURRÉES POUR ENFANTS
ARTICLE EXTRA-FORT
Venez vous rendre compte et vous serez édifiés

ABANDON D'AUTO

M. César Truffaut, 34 ans, industriel, demeurant à Roubaix, 32, rue du Grand-Chemin, abandonnait son auto « Panhard », jeudi, à 3 heures du matin, à hauteur de l'immeuble portant le n° 11 de la Garnd'Place. Comme à 12 h. 45 elle était toujours à la même place, des agents rédigèrent une contravention contre l'insouciant propriétaire de la voiture.

MAINTENANT...
JE VOIS CLAIR !
grâce à...
JOSE FRIBOURG
Opticien-Spécialiste
« A l'Optomètre »
15 bis, Grande-Rue, ROUBAIX
LUNETTERIE OPTIQUE
ORDONNANCES — REPARATIONS

FUNERAILLES DE M. EMILE FOURNIER PRESIDENT DE LA GRANDE HARMONIE

Une très nombreuse assistance a tenu à participer, hier vendredi, pour rendre un dernier hommage à sa mémoire, aux funérailles de M. Emile Fournier, président de la Grande Harmonie. Bien avant la levée du corps, une foule d'amis s'était rendue au domicile du défunt, boulevard Gambetta, 80.

Précédant le char funèbre, on remarquait d'imposantes délégations des sociétés suivantes : Conservatoire National de Musique, commission administrative, professeurs, élèves ; Grande Fanfare ; Concordia Harmonie ; Fanfare Delettre ; Philharmonique du Jean-Ghislain ; Fanfare La Paix ; Harmonie du Moulin ; Anciens Soldats Musiciens Français et Alliés ; Cœcilia Roubaisienne ; Union des Travailleurs ; Choral Nadaud ; Chorale des Mutilés ; Cercle Orphéonique Les XL ; les Mélomanes Roubaisiens ; Les Amis de Roubaix ; l'Arbre de Noël ; la Société de gymnastique La Roubaisienne.

Immédiatement devant le char, la Grande Harmonie jouait des airs funèbres. De nombreuses délégations des services municipaux. Des plaques de marbre du Conservatoire et du personnel de la Maison Fournier et François Des fleurs, à profusion, sur la bière et le char funèbre.

Ses cordons du poêle étaient tenus par MM. le docteur Dupré, adjoint au maire ; François Bousquet, directeur du Conservatoire, et de la Grande Harmonie ; Alfred Willem, sergent-major de la Grande Harmonie ; Théophile Deshonnete, secrétaire du comité de l'Arbre de Noël ; Léon Manaut, président de la Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais ; Edouard Dehem, délégué de sociétés musicales subventionnées ; J. Fourlégnie, ami personnel ; Albert François, associé du défunt ; Jean Selle, président du Choral Nadaud.

Les décorations de M. Emile Fournier étaient portées derrière le char. Le deuil était conduit par M. Ernest Honoré, juge de paix, plus proche parent du défunt.

Au cours de la cérémonie religieuse, la Grande Harmonie, dirigée par maître F. Bousquet, exécuta « La Mort d'Ase » et « La Marche funèbre de Jeanne d'Arc », de Lenepoen.

Sur la tombe, retraçant la vie si bien remplie de M. Fournier, ses qualités d'esprit et de cœur, MM. L. Dupré, au nom de la Ville ; F. Bousquet, comme directeur de la Grande Harmonie ; Th. Desbonnets, au nom du Comité de l'Arbre de Noël ; Léon Manaut, au nom de la Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais ; Albert François, associé du défunt, prononcèrent l'éloge funèbre du défunt.

TOUS : bien CHAUSSES par : BOUGAU-VEREECKE, 5, r. Pierre-Motte, Roubaix ; 60, r. de Lille, La Madeleine

COOPERATIVE ROUBAISIENNE DE CONSOMMATION, 42, rue Ste Thérèse, ROUBAIX. Demain dimanche, 3 mars, réunion générale au « Colisée » à 9 h. 30. Tombola monstre pour les actionnaires présents.

EMPLOIS RESERVES AUX MUTILES

En exécution de l'article 8, paragr. 6, de la loi du 30 janvier 1923, modifiée par la loi du 21 juillet 1928, le préfet du Nord donne avis de la vacance de deux emplois d'agent de police à Vieux-Condé (arrondissement de Valenciennes). — Le délai de trente jours pour les déclarations de candidatures expirera le 30 mars 1929.

Phonographes
J. BARDIAUX, seule maison, 56, rue de Lannoy, accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé.
LUTHERIE-JAZZ-BAND-PIANO
Facilités de paiement. — Téléphone 27-75
ROUBAIX — MAISON DE CONFIANCE

SOCIETES ET COMITES

UNION AMICALE DES TAILLEURS. — Réunion obligatoire des membres lundi 4 mars, à 17 h., au siège.

AMICALE MICHELET. — Dimanche 3 mars, foyer ouvert de 10 h. à midi. Commissaire de service, M. L. Courtens. Tir : Continuation du concours mensuel. Commissaire au tir M. J. Desouhry ; Basket ball : entraînement tous les jeudis ; se faire inscrire le dimanche au secrétaire, M. Deman ; Solfège : Il est rappelé que ce cours fonctionne tous les samedis de 6 h. 30 à 7 h. 30.

Petit Beurre Dessert
— BISCUITS GESLOT ET VOREUX —

COMBATTANTS BELGES. — Dimanche prochain, réunion de commission à 10 h. La secrétaire de la section se tiendra en permanence de 10 h. à midi pour régler toute question ou litige. Les combattants belges détenteurs de chevrons du front et ayant 45 ans révolus sont priés de retirer leur formulaire dans le plus bref délai.

UNION MUTUELLE DES CHAUFFEURS-CONDUCTEURS. — L'Union Mutuelle des chauffeurs-conducteur tiendra son assemblée dimanche 3 mars à 16 h. à son local, 33, rue de la Cloche.

FEDERATION NATIONALE DES MUTILES DU TRAVAIL. — Dimanche 3 mars, réunion extraordinaire au siège à 10 h. 30.

LAVEUSES
DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR
200 machines chêne ou nichpin, dont 50 modèles avec volant, 155 fr., avec moteur 465 fr.t. tordeuses la plus grande largeur, 100 fr., garantie 5 ans ; J. OLIVIER BRASSART, 166, rue de Paris, TOURCOING près la Gare des France.
On porte à domicile (gratuitement).

FEDERATION DES AMICALES DE ROUBAIX. — La fête de famille organisée par les Associations des Anciens et Anciennes Elèves des Ecoles Publiques aura lieu ce soir, samedi 2 mars, à 20 h. 30, dans la salle des fêtes du Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace.

COMITE DES PHILANTHROPES DE LA RUE DE L'ALMA. — L'Administration des Hospices de Roubaix, tient à remercier bien vivement le Comité des Philanthropes de la Rue de l'Alma, dont le siège est au numéro 110 de la même rue, qui ont fait parvenir à l'Hospice Civil de la rue de Blanchemaille, des boîtes de biscuits. Ces friandises ont été distribuées en leur nom, à tous les vieillards de cet établissement, lundi dernier, 25 février.

UNION DES MUTIL. 3 ET REFORMES. — Le Conseil d'administration prie les membres disponibles d'assister aux funérailles du camarade Bourgeois François, décédé, 34, rue Jules-Guesde, impasse St-Louis. La cérémonie funèbre aura lieu aujourd'hui samedi à 9 h. 30 à l'église St-Jean-Baptiste. Assemblée à la maison mortuaire à 9 h. 15.

Dans la région du Nord, 10.000 galénistes ont, cette année, échangé leur installation contre un poste à lampes. Faites comme eux et, si vous désirez utiliser des éléments de marque, demandez conseil aux Etablissements C.A.P., 51, rue de Paris, à Lille, constructeurs du Poste « Radio-P.T.T.-Nord ».

CERCLE MILITAIRE. — La fête annuelle, organisée par le Cercle Militaire pour tous ses membres aura lieu le lundi 11 mars à l'Hippodrome Roubaisien à 20 h. 30 avec le concours de l'Harmonie des Anciens Soldats Musiciens Français et Alliés, de M. Pierre Bertin de la Comédie Française et d'artistes distingués du Théâtre Français.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS. — C'est le 24 mars que le Conseil d'administration de la Fraternelle a reporté la première assemblée générale de l'année.

AMICALE PIERRE DE ROUBAIX. — Dimanche 3 mars à 10 h. 30, réunion du Comité directeur dans une des salles de l'école.

FOYER MUNICIPAL D'EDUCATION OUVRIERE. — Samedi 2 mars, à 10 heures 30, cours de M. Napoléon Lefebvre. Bibliothèque à 15 heures 30.

CERCLE SYMPHONIQUE DELEZENNE. — Concert dimanche 3 mars, à l'Hospice Barbieux, rendez-vous à 10 h. 15.

Hémorroïdes
simples ou saignantes, toutes douleurs
Soulagement rapide par les plantes : Mme ROSIER Herboriste, 36, rue de Roubaix, Touffiers (car C). 21 années d'expériences et succès, preuves sur place. —5—

ETAT-CIVIL

Naissances : Robert Descamps, rue Pierre-de-Roubaix, 71 ; Jeanine Havret, 51, rue de Baval ; Jacques Carlerel, 46, rue de la Gare ; Geneviève Vanoverveit, 26, rue d'Espagne ; Raymonde Denis, boulev. de Metz, 20, cour Duponchelle, 3 ; Elie Molle, r. de l'Epeule, 3 ; Anne-Marie Vandenberghe, 38, r. Dammartin.

Publications : Maurice Bouin, empl. au ch. de fer, à Wattrelos, et Amélie Vanhasbrouck, piquûrière, 22, rue Jules-Guesde ; Merceau Lefrançois, trieur, rue Desaix, 12, et Céline Michon, bobineuse, même rue, 15 ; Gaston De Reuck, plieur, r. des Fossés, 110, et Fernande Landuyt, soigneuse, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 8.

Décès : François Bourgeois, époux Bernard, 48 ans, rue J.-Guesde, imp. Saint-Louis, 34 ; Marie Vanhauten, veuve D'hoogne, 86 ans, rue Saint-Jean, 52 ; André Mercier, époux Vandenbroucke, 80 ans, rue St-Jean, 52 ; Bienfait Marie, veuve Goudez, 68 ans, rue de Barbieux, 35 ; Gustave Bruyneel, époux Verstere, 72 ans, rue de l'Epeule, 166.

Pompes Funèbres Générales, 69, r. Sébastopol Roubaix. Cercueils. Décors funèbres. Démarches Organisation complète de Convois. — Tél. 3-06.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Des douaniers de la brigade de Wattrelos ont arrêté dans la rue Carnot le nommé Joseph Cinpa, âgé de 37 ans, couvreur, demurant à Lille, rue Gustave-Delory, qui était porteur de 8 kilos de tabac de provenance étrangère.

Des douaniers de la brigade de Wattrelos-ligne ont arrêté au sentier Delbar les nommés Lucienne Cardon, âgée de 25 ans, bobineuse, demeurant rue de l'Epeule, à Roubaix, et Maurice Werwisch, âgé de 25 ans, apprêteur, demeurant à Croix, qui portaient ensemble 14 kg. 500 de tabac de provenance étrangère.

Les trois fraudeurs seront dirigés sur la maison d'arrêt de Lille ce matin par les soins de la gendarmerie.

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Jean Ackou, rue Jean Jaurès, 76.

Décès. — Lucien Debouvrie, 17 ans, rue de l'Hôpital, 20. — Marie Pianchon, épouse Bevernage, 70 ans, rue des Pollus. — Anna Cogu, veuve Farvacque, 80 ans, rue de l'Industrie, 28.

CROIX

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN. — Section de Croix-Wasquehal-Flers-Breucq. — Dimanche 10 mars, à 10 heures, dans la Salle des Fêtes de Flers-Breucq, assemblée générale de la section. A l'issue de la réunion, conférence publique par M. Guerlin de Guer, professeur à la Faculté des Lettres de Lille. Un appel pressant est fait à tous les ligueurs et aux sympathisants.

SECOURS EXTRAORDINAIRES. — Le comité d'honneur informe les assistés habitant les rues suivantes : Guizot, Thiers, A.-France, Saint-Piat, Saint-Paul, de la Limite, Ghevreul, Thionville, Paul-Lafargue, La Chasse, Cornellie, Dupleix, Trocadéra, Duquenière, Jean-Jaurès, que la distribution du coke à domicile se fera aujourd'hui samedi. Les intéressés remettront au livreur le bon reçu à la distribution.

MEDAILLES D'UTRAVAIL. — Dans sa dernière assemblée, la Commission administrative a décidé de se réunir au local à 10 h. 30 le premier et le troisième samedi de chaque mois. La première réunion est fixée au 30 samedi du mois de mars.

La Paix chez soi
Vous l'aurez chez vous en vous, puisque vous ne tousserez plus dès que vous aurez pris quelques comprimés de *Bronceodyl*. Ce spécifique de la Toux et des Bronches fait merveille. C'est le dernier mot de la science et son emploi est tellement pratique, facile ! En vente : La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, Lille.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la Filature du Nord, le charpentier Antonio Moréna, 44 ans, 18, rue Meyerbeer, à Roubaix, plaie perforante de la cornée : incapacité de travail d'un mois. — Même usine, le bacleur Georges Gavaert, 14 ans, 8, rue Pasteur, à Wasquehal, écrasement de la phalangette du petit doigt : 12 jours. — A la même usine, Marguerite Delannoy, 26 ans, tisserande, 184, rue de Lille, à Mouvaux, contusion de la 6e côte droite : 12 jours. — Chez Hennart, l'ouvrière Anna Drumez, 31 ans, 46 rue de Wasquehal, à Flers, coupure, index droit : 12 jours de repos. — A la Raffinerie de Pétrole, le mécanicien Jean Farvacques, 30 ans, rue de Leuse, à Roubaix, plaies contusées du médius gauche : 12 jours de repos. — A l'usine Hannart, le coursier Camille Carpels, 16 ans, 13, place de la République, à Wasquehal, entorse de la cheville droite : 15 jours de repos.

REOUVERTURE DES BAINS-DOUCHES. — Des réparations restant à effectuer aux bains douches, cet établissement sera fermé au public aujourd'hui samedi et dimanch dimanche.

UNION MUTUALISTE. — Le Conseil d'Administration de cette société de secours mutuels, se réunira aujourd'hui samedi à 19 h. 45 au Café Nicolas Perrette, 1, rue de Croix, pour prendre une décision au sujet de la Caisse Autonome, en prévision de l'application de cela loi sur les assurances sociales.

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Jeanne Dillies, à la Maternité Municipale. — Geneviève Schweitzer, rue Jean Macé, 4 — Gilberte Bourel, chemin du Halage, n. 6.

Décès. — Nicolas Verhults, 31 ans, rue de Flers, 20.

HEM

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A l'usine Meillassoux et Mulaton, rue de Lille, à Hem. M. Draux Firmin, 34 ans, apprêteur, demeurant rue du Grand Marais, à Villiers, déchirure intercostale gauche : 10 jours. — A la Pelleterie de Roubaix, rue de Lille, à Hem, M. Clément Edouard, homme de peine, 39 ans, demeurant 51, rue de Lille, à Hem, plaie contuse de l'index droit : 10 jours.

PERCEPTION DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — Le 5 mars, de 14 h. à 15 h. 30, chez M. Duquesne à Bitur ; de 11 h. à 14 h. 45, chez M. Janssone à Trois-Baudets ; de 15 à 15 h. 45 chez M. Gelleon à l'Hommempont.

ETAT-CIVIL. — **Publication.** — Michielsens René, employé, rue Jean-Jaurès, 1 et Landru Hélène, soigneuse, à Roubaix, boulevard de Fourmies, 77 bis.

Décès. — Bauduin Léandre, 87 ans, rue Jules Guesde, 108 — Crup Clémence, veuve Vandecasteele, 65 ans, rue Jean Jaurès, impasse de la Fosse, 7.

LA MAISON
Marchand Frères
nous prie d'insérer la note suivante :
Nous informons notre nombreuse clientèle que nos assortiments pour Pâte 1929 sont au complet. Des achats très importants faits au bon moment par notre groupement, une organisation rationnelle du travail et la compression des frais généraux nous permettent de pratiquer des prix très bas à tous nos rayons : Hommes, Dames et Enfants. Tout en conservant les qualités qui ont fait notre bonne réputation, notre effort s'est porté cette année sur de belles draperies nouveautés dans lesquelles nous pourrons vous offrir de
Beaux Complets à 190 fr. & 145 fr.
Voyez notre Manteau soie noire doublé entièrement à 69 fr.
Pantalons fant^sie de 1. 32, 25 & 13 fr.
Vu la vie toujours plus chère, nous avons décidé de créer un nouveau rayon de Complets mesure avec essayage depuis 295 fr., en pure laine et beaux coloris. Demandez-nous échantillons pour comparer avec les autres maisons et nous vous laissons seul juge.
Nous prévoyons pour cette vente un gros succès, aussi nous vous engageons vivement de venir avant les fêtes pour nous permettre de bien vous servir.
MARCHAND FRÈRES
L. PICQUETTE Successeur
1, rue de Lannoy, ROUBAIX

sont parus
LES ANNUAIRES RAVET-ANCEAU
Répertoires des Adresses du Nord de la France
Siège Social : 52, rue Esquermoise à Lille
Téléph. : 8-08 et 47-61

LEERS

LA FRAUDE. — Les douaniers de la brigade de Leers droite, de service aux confins de la commune ont arrêté un trafiquant porteur de 46 kilos de tabac belge d'une valeur de 2.700 fr., Debeune Charles, 38 ans, domicilié à Lys-lez-Lannoy, 15, rue de Courtrai. Déféré au Parquet.

AMICALE DES A.C. FRANCO-BELGES (Section U.N.C. F.N.C.). — Réunion trimestrielle dimanche 3 mars, à 17 h. pour les membres et à 16 h. pour le Conseil d'administration au local, 9, rue de la Mairie, chez Rousseau. Conférence sur les assurances sociales et la mutuelle par M. Leriche.

Une bonne habitude
Prenez chaque soir un comprimé Dozième, laxatif doux et énergique, à base de rhamnus combinés à d'autres substances végétales, et vous aurez chaque matin des résultats constants contre la constipation. La grande boîte : 6 fr. 75. La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, Lille.

PHOTOGRAVURE
TOUS GENRES DE CLICHÉS pour Annonces et Catalogues
TRAIT - SIMILI-GRAVURE
sur Zinc et sur Cuivre
LA Presse Populaire
185, Rue de Paris, LILLE
EXÉCUTION RAPIDE & SOIGNÉE

FEUILLETON DU 2 MARS 1929. — N° 7

PAR HENRI DEMESSE

La fiancée du condamné

PREMIERE PARTIE

RESUME DES CHAPITRES PRECEDENTS

Le comte de Lornac s'est ruiné en de folles orgies. Pour refaire sa fortune, il veut épouser sa maîtresse la femme du riche entrepreneur Durandeau. Le comte n'hésite pas à supprimer le mari, pour mener à bien son projet. Il a dérobé le revolver de M. Durandeau et lui a envoyé une lettre anonyme dénonçant que sa femme a un rendez-vous au Bois de Boulogne, à 9 h. 30. Le comte a l'intention de tuer l'entrepreneur et de faire croire à un suicide. Ayant pris ses dispositions pour écarter les soupçons, il se rend au lieu du rendez-vous. M. Durandeau s'y trouve déjà, guettant les amants, prêtant l'oreille au moindre bruit...

M. Durandeau sentit son cœur battre si vite dans sa poitrine qu'il en ressentait la répercussion, lui semblait-il, jusque dans son cerveau.

Evidemment, une barque approchait, et cette barque devait porter un l'amant ou la femme adultère.

M. Durandeau fouilla des yeux les profondeurs de l'ombre ; mais il ne put rien distinguer.

Pourtant, le bruit se rapprochait.

Il fallait attendre.

Bientôt le canot entrerait certainement dans la ligne de clarté jetée par la lanterne, et alors, le canot qui venait serait enfin visible.

Un grand éclat de rire, jeune, frais, un rire de femme coupa soudain le silence.

M. Durandeau tressaillit pour la seconde fois.

Tout à coup, la barque apparut.

Elle portait deux personnes : un homme et une femme.

Toutefois, le canot était trop loin encore pour qu'il fût possible d'apercevoir nettement les arrivants dont les formes seulement étaient distinctes.

La femme portait une toilette claire.

C'était une femme jeune et très élégante.

Halluciné comme il l'était, M. Durandeau eut bientôt la certitude que cette femme était la sienne.

L'homme paraissait grand, il avait l'allure de M. de Lornac.

— Parbleu, se dit-il..., les voici.

Alors, sans attendre le débarquement, il appela le garçon, et lui donna une pièce blanche, puis sans prendre sa monnaie, il s'éloigna rapidement, marchant vers l'endroit indiqué par la lettre anonyme, vers la pointe de l'île.

— Monsieur ! monsieur ! lui cria le garçon, monsieur !... Votre monnaie

M. Durandeau, déjà loin, ne l'entendit pas.

— Drôle de type, murmura le garçon, qui avait bien remarqué le visage étrangement pâle défait de son client. On dirait que c'est un fou !

L'entrepreneur était déjà hors de vue.

Il avait disparu dans les ténèbres, rendues plus épaisses encore par le feuillage des arbres, dans l'allée où il s'était engagé.

A ce moment-là même, la demie après neuf heures sonna au loin.

C'était l'heure du rendez-vous !

VI

La pointe de l'île, assez élevée au-dessus du lac, est à peu près inaccessible.

Des rochers, apportés là par la main des hommes ont été pittoresquement accumulés jusqu'à une certaine hauteur, formant une sorte de falaise en miniature, et des plantes sauvages, des arbustes épineux, croissent dans les interstices des pierres, mêlant, çà et là, des teintes vertes sur les roches grises.

Bien que cette partie de l'île soit quasi inaccessible, quelques instants avant que la demie après neuf heures sonnât, une petite barque aborda au pied de la butte.

L'homme qui la montait mit rapidement pied à terre. Il tira la chaîne avec laquelle on attachait la légère embarcation, et il l'enroula au tronc d'un saule à demi baigné dans l'eau et dont les branches flottaient.

Il accomplit sans bruit cette besogne. Puis il se retourna et regarda la petite falaise qui montait presque à pic.

— Diable ! dit-il... diable !... Il s'agit de faire une véritable ascension !

Il s'orienta. Il réfléchit.

— Personne n'a pu me voir, murmura-t-il,